



NOUS SOMMES

LÀ

POUR
FORMER



PROGRAMME

DIPLÔME D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

PROGRAMME DE FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

PUBLIC CONCERNÉ

- Tout public
- Etre âgé de dix-sept ans au moins à la date de l'entrée en formation (aucune dispense d'âge n'est accordée, sans limite d'âge).

PRÉ-REQUIS

- Valider l'admission en formation par les épreuves de sélection
- Présenter un certificat médical attestant que le participant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession
- Présenter un certificat médical de vaccinations conforme

OBJECTIF PROFESSIONNEL DE LA FORMATION

Préparer le participant au métier d'Auxiliaire de puériculture à dispenser des activités d'éveil et d'éducation et réaliser des soins d'hygiène et de confort pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de l'enfant, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier et des actes spécifiques définis prioritairement pour l'infirmière puéricultrice, en collaboration et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et sociale ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Accueillir avec bienveillance l'enfant et sa famille
- Identifier les besoins essentiels de l'enfant en fonction de son âge et des situations
- Accompagner l'enfant dans les activités de la vie quotidienne, contribuer à son bien-être et favoriser son autonomie et son développement psychomoteur
- Travailler en collaboration avec les membres d'une équipe pluri professionnelle
- S'inscrire dans une démarche permanente de réflexion sur sa pratique professionnelle

CONTENU DE LA FORMATION

En tant que futur professionnel de santé, l'apprenant auxiliaire de puériculture est autorisé à réaliser des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant.

Les soins visés sont de 2 types : Soins courants dits « de la vie quotidienne » et Soins aigus.

Le Diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture s'obtient par la validation de l'ensemble des **5 blocs de compétences**.

Organisation de la formation théorique

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT : 77 heures dont

- Accompagnement Pédagogique Individualisé (API) : 35 heures
- Suivi Pédagogique Individualisé des apprenants (SPI) : 7 heures
- Travaux Personnels Guidés (TPG) : 35 heures

5 BLOCS déclinés en 11 COMPETENCES déclinées en 10 MODULES

Bloc 1 : Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale

- ➔ COMPETENCE 1
- ➔ COMPETENCE 1 BIS
- ➔ COMPETENCE 2

COMPETENCE 1 – Accompagner l'enfant dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires

- **Module 1** : Accompagnement de l'enfant dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale : 147 h

Objectifs de formation :

- Identifier le rôle de l'auxiliaire de puériculture dans les situations de soins de la vie quotidienne
- Rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer la situation et les besoins de l'enfant et de son entourage
- Mettre en œuvre un accompagnement personnalisé à partir de l'évaluation et de l'analyse de la situation

COMPETENCE 1bis- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe

- **Module 1bis** : Activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale : 28h

Objectifs de formation :

- Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe

COMPETENCE 2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et de son entourage, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer

- **Module 2** : Repérage et prévention des situations à risque : 21 heures

Objectifs de formation :

- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de l'enfant et mettre en œuvre les actions de prévention adéquates
- Mettre en œuvre les actions de prévention adéquates
- Evaluer ces actions et les réajuster



Bloc 2 : Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

- ➔ COMPETENCE 3
- ➔ COMPETENCE 4
- ➔ COMPETENCE 5

COMPETENCE 3 – Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins

- **Module 3** : Evaluation de l'état clinique d'une personne : 77 heures

Objectifs de formation :

- Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des éléments permettant d'évaluer l'état clinique de l'enfant et de sa mère
- Identifier les signes permettant d'apprécier les changements de l'état clinique de la personne et le caractère urgent d'une situation
- Relever et analyser une donnée par rapport à des normes et des valeurs repères, alerter en cas d'écart et tracer la donnée avec exactitude
- Identifier, rechercher et analyser l'ensemble des informations permettant d'organiser et mettre en œuvre l'activité de soin

COMPETENCE 4 – Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de l'enfant

- **Module 4** : Mise en œuvre des soins adaptés à l'enfant, évaluation et réajustement : 154 heures

Objectifs de formation :

- Mettre en œuvre des soins personnalisés à partir de l'évaluation de la situation
- Evaluer la qualité d'un soin et identifier les éléments à réajuster

COMPETENCE 5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

- **Module 5** : Accompagnement de la mobilité de la personne aidée : 35 heures

Objectifs de formation :

- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements
- Evaluer et mobiliser les ressources de la personne et favoriser son autonomie
- Identifier et utiliser les techniques préventives de manutention
- Utiliser les aides à la manutention (matériels)
- Identifier les situations à risque pour la personne et pour soi-même, et les mesures de prévention appropriées

Bloc 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

- ➔ COMPETENCE 6
- ➔ COMPETENCE 7

COMPETENCE 6 – Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage.

- **Module 6** : Relation et communication avec les personnes et leur entourage : 70 heures

Objectifs de formation :

- Mettre en œuvre des soins relationnels en adaptant sa communication à des publics diversifiés dans le respect de la déontologie et des valeurs professionnelles
- Identifier les besoins et les attentes de la personne et de son entourage, les reformuler et proposer des informations adaptées à la situation

COMPETENCE 7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.

- **Module 7** : Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs : 21 heures

Objectifs de formation :

- Sélectionner les informations pertinentes à apporter aux personnes en formation et aux professionnels lors de leur accueil dans le service ou la structure
- Accompagner les activités et le développement des compétences des personnes en formation

Bloc 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

- COMPETENCE 8
- COMPETENCE 9

COMPETENCE 8 – Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés

COMPETENCE 9 – Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins

- **Module 8** : Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés : 35 heures

Objectifs de formation :

- Identifier et choisir le matériel et les produits appropriés à différentes situations d'entretien et utiliser les techniques de nettoyage et de désinfection appropriées
- Identifier et prendre en compte les risques de contamination et les infections associées aux soins
- Identifier et appliquer les règles de bonnes pratiques et les principes d'hygiène dans les lieux de vie collectifs et à domicile
- Identifier et prendre en compte les circuits et appliquer les procédures
- Repérer les anomalies et dysfonctionnements des locaux et des matériels, les signaler et identifier les mesures appropriées

Bloc 5 : Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

- COMPETENCE 10
- COMPETENCE 11

COMPETENCE 10 – Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités

- **Module 9** : Traitement des informations : 35 heures

Objectifs de formation :

- Rechercher, organiser et hiérarchiser les informations liées aux soins, transcrire et transmettre les données recueillies,
- Identifier et utiliser les différentes modalités de communication (écrit, oral, numérique, ...)
- Analyser une situation, identifier les informations pertinentes à transmettre et les actions à proposer dans le cadre d'un projet de soins ou de vie



COMPETENCE 11 – Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques

➤ **Module 10** : Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques : 70 heures

Objectifs de formation :

- Identifier son propre champ d'intervention au regard des fonctions et activités de chaque professionnel et des lieux et situations d'intervention
- Organiser et prioriser son activité et l'activité d'un groupe de pairs et d'apprenants
- Evaluer sa pratique, identifier les axes d'amélioration et ses besoins en formation
- Identifier les événements indésirables et les non-conformités
- Exercer son activité dans une démarche permanente d'autoévaluation et d'amélioration continue de la qualité de la prise en soins
- Identifier les actions contribuant à la qualité et à la gestion des risques et à la prévention des risques professionnels dans son champ de compétences

Organisation de la formation clinique

LES STAGES

Dans le cursus complet de formation, les stages sont au nombre de quatre, dont trois stages de 175 heures chacun, et un stage de 245 heures, soit 22 semaines pour un total de 770 heures. Leur insertion dans le parcours de la formation est prévue dans le projet pédagogique de l'institut et permet l'acquisition progressive des compétences par l'apprenant.

Quatre périodes en milieu professionnel doivent être réalisées :

- Période A de 5 semaines
- Période B de 5 semaines
- Période C de 5 semaines
- Période D de 7 semaines : en fin de formation, période intégrative en milieu professionnel, correspondant au projet professionnel et/ou permettant le renforcement des compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences

L'ordre dans lequel les 3 périodes cliniques de 5 semaines sont réalisées est laissé à l'appréciation de chaque équipe pédagogique.

Dans le cadre de la formation par la voie de l'apprentissage, ces périodes sont effectuées au sein ou en dehors de la structure employeur et sont complétées par un exercice en milieu professionnel, dont l'objet est également de développer les compétences afin de valider l'ensemble des blocs de compétences.

Au moins une période clinique doit être effectuée auprès d'enfants en situation de handicap physique ou psychique.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Les outils pédagogiques : vidéo projecteurs, matériel de soins et d'ergonomie, mannequins de simulation, plateforme LMS
- Enseignement en alternance basé sur une pédagogie active et participative intégrant cours magistraux, travaux de groupe et ateliers pratiques.
- Une approche pratique par « mise en situation professionnelle simulée » se rapprochant des conditions réelles du métier



- Un suivi pédagogique individualisé permet à chaque apprenant d'identifier ses difficultés, de déterminer ses axes de progrès et d'évaluer sa progression

INTERVENANTS

- Des formateurs permanents
- Des formateurs occasionnels : infirmiers, infirmières puéricultrices, éducateur de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, médecins, psychologues, formateurs « Gestes de Soins d'Urgence », ...
- Une équipe administrative
- Un pôle stage

DURÉE

L'ensemble de la formation comprend 44 semaines soit 1 540 heures d'enseignement théorique et clinique.

- Enseignement théorique à l'institut de formation : 22 semaines - 770 heures
- Enseignement en stage clinique : 22 semaines - 770 heures

VALIDATION

- Le positionnement est réalisé lors des épreuves de sélection
- Les évaluations sont réalisées tout au long de la formation selon les modalités : Etude de situation (Epreuve écrite et/ou orale), pratique simulée, évaluation des compétences en milieu professionnel (durant le stage)
- En cas de non validation d'un bloc de compétence, l'apprenant bénéficie d'une session de rattrapage par année.
- Pour chacune des épreuves d'évaluation, le candidat bénéficie d'une épreuve de rattrapage.

Le diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture s'obtient par la validation de l'ensemble des 5 blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel.

Le diplôme d'état est délivré par la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) aux candidats déclarés admis par le jury d'attribution du diplôme d'État d'auxiliaire de puériculture.

L'apprenant qui ne remplit pas les conditions de validation à l'issue des épreuves de rattrapage peut se réinscrire et suivre les enseignements non validés. L'apprenant est autorisé à redoubler une fois. Il devra suivre à nouveau le ou les enseignements des blocs de compétences (théorie et/ou pratique) du/des module(s) non validés et satisfaire à l'ensemble des épreuves de validation du/des module (s) concerné(s).

IRFSS Ile de France
Institut de Formation d'Auxiliaire de Puériculture
120 avenue Gaston Roussel- 93230 Romainville
Tél. 01.41.60.21.30 - Fax. 01.41.60.21.32
11 boulevard Sully - 78200 Mantes la Jolie
Tél. 01.30.33.59.49- Fax. 01.30.33.30.10
Site : <http://irfss-idf.croix-rouge.fr>